

Un trio de «sages» pour résoudre les conflits des employés d'ambassades

Outre ces nominations, le Conseil d'Etat a parlé tourisme et TVA, soins à domicile et protection de l'environnement.

Le Conseil d'Etat a nommé mercredi Maurice Aubert au poste d'«amiable compositeur». Ancien vice-président du CICR et ancien député au Grand Conseil (qu'il présida en 1977), M. Aubert est âgé de 71 ans. Il est nommé pour une année à un poste jusque-là inexistant; le Conseil d'Etat compte sur ses qualités et son expérience pour résoudre autant que possible hors la voie publique les conflits qui surgissent entre employés des missions inter-

nationales établies à Genève et leurs employeurs diplomates. M. Aubert, qui offrira ses bons offices pour concilier et tenter de résoudre les différends, sera aidé dans sa tâche, essentiellement diplomatique, par l'ancien directeur du BIT Francis Blanchard et l'ancien directeur du musée du CICR Laurent Marti.

● Mercredi, le Conseil d'Etat a également écrit au Conseil fédéral pour demander de faire bénéficier les activités touristiques d'un taux

réduit de TVA, de 2%. Cette démarche s'inscrit dans le sillage de celle des cantons touristiques alpins, qui demandent la même chose et que les Genevois soutiennent.

● Il a également demandé à Ruth Dreifuss d'inclure l'aide au ménage dans la couverture des soins à domicile par les assurance-maladie. La conseillère fédérale doit publier prochainement son ordonnance d'application de la récente loi sur l'assurance-maladie. **Alain Dupraz** □

Environnement à «réparer»

Le Département de l'environnement s'est forgé un concept: Claude Haegi a présenté mercredi un document de trente pages sur l'état des lieux et le travail à mener. «La situation n'est pas dramatique, a commenté le conseiller d'Etat, mais très sérieuse.» De fait, l'estimation du coût des travaux à mener pour retrouver un bon environnement atteint la somme astronomique de... 1,72 milliard de francs!

«Il ne s'agit pas d'engager de tels fonds maintenant, précise M. Haegi. De toute façon, nous ne les avons pas. Mais le coût permet de comprendre le prix des choses et stimule la prise de conscience.» Si l'on sait déjà que l'air et l'eau propres ont un prix, on ne se comporte pas assez comme des gens responsables de leur pollution.

Rien que pour l'eau, pas moins de 940 millions sont estimés pour lui redonner son indispensable qualité. Comme le slogan le dit, «l'eau c'est la vie», et l'on sait que

la vie n'a pas de prix. Pour l'eau toutefois, on prévoit 340 millions de constructions diverses, dont certaines telles que la station d'épuration d'Aire devront impérativement se réaliser.

Par contre, les projets de «renaturation» des rivières risquent d'attendre. L'unique cours d'eau complètement genevois, la Seymaz, canalisée à grands frais autrefois, coûterait quelque 60 millions pour revenir à un état naturel jugé aujourd'hui nécessaire à l'équilibre général.

Des millions en fumée

Dans la guerre contre la pollution, d'autres fronts sont ouverts. Celui des déchets est sans doute parmi les prioritaires. «On ne peut plus monter la montagne», estime l'écotoxicologue Jean-Claude Landry. Il faut donc trier un max. Mais le tri n'empêche pas la très coûteuse usine des Cheneviers (400 millions!) de solliciter sans cesse de nouveaux investisse-

ments. Le fameux four rotatif doit être rénové ou refait: encore des dizaines de millions qui partiront en fumée. Trêve de catastrophisme: l'homme peut modifier ses habitudes. Sa prise de conscience a lieu dans la mesure où il doit payer d'une manière ou d'une autre les «réparations» de l'environnement dues à la pollution qu'il provoque. Le plus tôt est sans doute le moins cher. Pour cela, une bonne et constante information doit être diffusée.

C'est d'ailleurs l'un des objectifs de ces trente «pages vertes»: fournir une information dépassionnée, complète et objective. C'est un premier pas. Reste maintenant à la traduire intelligemment dans le quotidien des 400 000 Genevois. Sans compter la mise en œuvre régionale d'une politique environnementale commune. L'Arve comme le lac ne sont qu'un tout petit peu genevois. Il y a du pain sur la planche. **A. Du.** □

L'ombre du Mervelet plane sur la Forêt

Les Verts soutiennent le référendum des habitants de la Forêt contre le plan localisé de quartier.

«Le référendum est la seule solution pour se faire entendre quand la démocratie de quartier est bafouée», justifie Gérald Crettenand, futur ex-conseiller municipal des Verts et président de l'association des habitants du quartier «la Forêt» au Petit-Saconnex. L'adoption, début mai, du plan localisé de quartier (PLQ) a mis le feu aux poudres. Son but: permettre dans un délai variable d'urbaniser massivement cette zone de villas, conformément au plan des zones constructibles de la Ville.

Cent fois sur le métier...

Mais les habitants ne l'entendent pas de cette oreille. Avec le soutien des Verts, diverses associations d'habitants, dont celle du Mervelet (qui attend encore la votation de son propre référendum), appuyées par le parti du Travail et le parti radical, les résidents se lancent dans la récolte des signatures nécessaires pour que le peuple genevois puisse se prononcer sur la question. Mais l'exercice n'est pas de tout repos. En effet, deux fois déjà dans le passé, l'association des habitants a échoué pour recueillir les 4000 paraphes qui

lui auraient permis de se prononcer sur de semblables sujets.

Une petite urbanisation

«Nous ne sommes pas contre une certaine urbanisation de notre quartier, précise Gérald Crettenand. Mais nous ne voulons pas de grands ensembles». Au nom des Verts, la conseillère municipale Caroline Dalleves ajoute: «Le Conseil administratif doit comprendre que les clapiers, c'est fini! Il faut se soucier de la qualité de vie des habitants». Un premier coup de canif dans le contrat de gouvernement de l'Alternative? «Nous allons nous concerter avec nos partenaires», esquisse Caroline Dalleve.

Marc Bretton □



Les Verts: «Le référendum est la seule solution.» Gérald Crettenand en compagnie de Matho Voltin et de Fadri Pult.

Pascal Frautschi

FOIRE DE GENÈVE

Claude Haegi s'en va en guerre pour sauver nos rivières

Le chef du Département de l'intérieur a exposé, mercredi, le projet «dix ans pour sauver nos rivières». Conséquence: une hausse du prix de l'eau.

«Ce n'est pas une déclaration de guerre mais une mobilisation des troupes». Claude Haegi n'a pas mâché ses mots, mercredi soir au stand Inf-eau-déchet¹ de la Foire de Genève, lors de la présentation du vaste programme proposé par le Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales (DIEAR) – dont M. Haegi est le chef – «dix ans pour sauver nos rivières».

A la base, un constat que d'autres avaient déjà fait: les rivières du Bassin lémanique sont malades. Trop de rejets polluants, le trop faible débit de certains cours d'eau – en été notamment – une mauvaise autoépuration de rivières canalisées... Autant de maux qui, souligne M. Haegi, appellent de grands moyens.

Premier type d'intervention proposé par la section environnement du DIEAR: l'agrandissement du réseau de traitement des eaux usées, à commencer par la station d'épuration d'Aire, qui, rappelle M. Haegi, est sous-dimensionnée. Dans d'autres cas, c'est la suppression pure et simple de stations qui est envisagée et le raccordement des réseaux concernés à d'autres stations, ceci de concert avec la France voisine. Les travaux devraient débuter en 1997. Le coût esti-

mé, 300 millions de francs, sera entièrement financé par le Fonds cantonal d'assainissement des eaux.

Agir sur les cours d'eau n'est cependant pas suffisant, explique le président du Département de l'intérieur: «Nous devons avoir une vision globale car on ne peut dissocier la rivière de la nature». C'est pourquoi le deuxième type d'intervention envisagé concerne la «renaturation» des cours d'eau, afin de leur reconstituer des biotopes diversifiés et de restituer leur fonction piscicole. A cet effet, 600 millions seront déboursés.

PRIX DÉRISOIRE

Mais pour cela, les ressources publiques sont à sec! D'où l'appel de M. Haegi au civisme des Genevois qui ne sauraient recevoir indéfiniment le précieux fluide sans renflouer les caisses de l'Etat d'un liquide argenté. Concrètement, le magistrat envisage la création d'un «fonds Rivières nature», alimenté par une taxe sur le prélèvement de l'eau en milieu naturel qui passerait progressivement de 8 centimes par mètre cube en 1997 à 80 centimes dans dix ans. Sachant que la consommation individuelle d'eau s'élève à environ 250 litres par jour, la

taxe représenterait au départ, à savoir en 1997, un montant de 7,50 francs par an et par personne. En 2007, elle s'élèverait, en francs constants, à 75 francs.

«Comprenez bien, tente de dramatiser M. Haegi, qu'en dépit de cette augmentation, le prix de l'eau restera bon marché, si on le compare à d'autres pays européens comme la France». En outre, la taxe pourrait être variable en fonction des raisons d'utilisation de l'eau. Un agriculteur, par exemple, serait moins imposé qu'un commerçant.

De surcroît, explique M. Haegi, ce vaste programme – dont les demandes de crédit seront soumises au Grand Conseil au cours des prochaines années – contribuera de manière «exceptionnelle» à la relance économique du canton. Autant, estime-t-il, que la traversée de la rade. Car, si les travaux d'adaptation et d'extension du réseau d'épuration seront effectués par des entreprises étrangères au canton, la «renaturation» sera, quant à elle, le fait d'industries genevoises, si elles sont compétitives.

ALEXANDRA DERUAZ

¹ Le stand Inf-eau-déchet se trouve dans la halle 2, N° 2092 à Palexpo.

Genève présente le plus important programme écologique de son histoire

Annoncé en novembre par le Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales (Diar), le plan «Dix ans pour sauver nos rivières» veut rendre aux cours d'eau leur aspect naturel. Coût: 900 millions.

est décidé, la Seymaz va perdre son corset de béton on lui avait infligé dans les années trente. Claude Haegi l'a promis, elle reprendra bientôt un aspect naturel. Ce sera la première de nos rivières à être régénérée dans le cadre du plan «Dix ans pour sauver nos rivières», annoncé en novembre dernier par le Diar. Claude Haegi a tenu à rappeler qu'il n'oubliait pas ses objectifs en matière de «renaturation» des rivières genevoises, notamment à l'occasion de la venue officielle à Genève de Philippe Roch, directeur de l'Office fédéral de l'environnement. Le sauvetage de la Seymaz coûterait 60 millions, dont moitié pour un tunnel qui éviterait les crues directement au lac. Une fois son corset démolí, sur toute sa longueur, on créerait tout le long des méandres de manière à rendre son aspect d'autrefois,

ce qui implique des négociations importantes avec les propriétaires riverains, essentiellement des paysans.

Le sauvetage de dix de nos rivières genevoises coûterait 900 millions, soit 300 millions pour la suppression des rejets polluants, adapter certaines Step (stations d'épuration des eaux usées) et modifier le réseau d'épuration. La Step d'Aire devra être modifiée et accueillir les eaux usées de la Step de Saint-Julien qui déborde sans cesse ou capte toute l'eau de sa rivière, l'Aire. Il faudra ensuite trouver 600 millions pour leur redonner un régime et un aspect naturel. C'est le plus important programme écologique jamais projeté à Genève, et peut-être même en Suisse. Genève méritera alors vraiment son titre de «capitale de l'environnement». Cet argent, on le trouvera notamment en taxant l'eau

dont le prix, à Genève, est si bas qu'on n'en tient souvent pas compte. Et surtout, ces 900 millions seront une véritable manne pour l'économie genevoise et notamment les entreprises travaillant de loin ou de près avec l'environnement, et un tremplin pour l'emploi.

Genève est trop riche

Philippe Roch, au nom de la Confédération, a promis des subventions, mais limitées: Genève est encore trop riche pour bénéficier de subventions sur les aspects techniques du projet, mais elle tou-

chera pour les parties concernant la protection de la nature et l'environnement. Soit quelques millions seulement... C'est mieux que rien.

Dans le canton, seules quelques très rares rivières, mis à part le lac, ont une eau de bonne qualité: l'Alondon, la Versoix dans son cours supérieur, une partie de la Laire (à ne pas confondre avec l'Aire qui est en très mauvais état) et le Rhône, du lac à la Jonction. Philippe Roch s'est déclaré impressionné par ce programme qui combine la politique globale de l'eau et la renaturation: un projet véritablement d'intérêt régional.

Quant à l'aspect international de l'environnement, M. Haegi s'est félicité de l'installation, à Genève, d'organisations non gouvernementales s'occupant d'environnement, séduites par le site de Genève, l'accueil des habitants et les conditions de vie.

Il a rappelé que deux grandes conférences environnementales internationales se dérouleront à Genève en 1996: la première, en mars, sur les forêts, et une autre sur le climat en juillet: «Les gens se sentent bien à Genève» a conclu Claude Haegi.

Jean-Jacques Marteau □

Projet de modification de la loi

Un groupe interpartis de députés genevois vient de signer un important et ambitieux projet modifiant la loi sur les eaux, comprenant un programme de renaturation des cours d'eau. Il va exactement dans le sens du projet de Claude Haegi, président du DIAR (Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales) et permet ainsi de lui donner une

leur potentiel biologique; un contenu positif à la règle de non-construction sur les rives. Parmi les moyens, on note que le financement de ce programme sera alimenté, en conformité avec la proposition de Claude Haegi, par une taxe de 80 centimes par mètre cube d'eau (1000 litres) pompé et distribué à Genève. Le programme s'étendrait sur dix ans. La loi ouvre la possibilité



Tribune
6.2.'96

EN 2 MOTS

LES DÉPUTÉS SIGNATAIRES DU PROJET

Florian Barro (lib), Roger Beer (rad), Hervé Burdet (lib), Sylvia Leuenberger (éco), René Longet (soc), Philippe Schaller (pdc), Max Schneider (éco), Evelyne Strubin (adg), Marie-Françoise de Tassigny (rad) et Pierre Vanek (adg).

«Dans le cadre du plan «Dix ans pour sauver nos rivières», annoncé en novembre dernier par le Diar. Claude Haegi a tenu à rappeler qu'il n'oubliait pas ses objectifs en matière de «renaturation» des rivières genevoises, notamment à l'occasion de la venue officielle à Genève de Philippe Roch, directeur de l'Office fédéral de l'environnement. Le sauvetage de la Seymaz coûterait 60 millions, dont la moitié pour un tunnel qui conduirait les crues directement au lac. Une fois son corset démolì, sur toute sa longueur, on créerait tout au long des méandres de manière à lui rendre son aspect d'autrefois,

de loin ou de près avec l'environnement, et un tremplin pour l'emploi.

Genève est trop riche

Philippe Roch, au nom de la Confédération, a promis des subventions, mais limitées: Genève est encore trop riche pour bénéficier de subventions sur les aspects techniques du projet, mais elle tou-

ont une eau de bonne qualité: l'Al-london, la Versoix dans son cours supérieur, une partie de la Laire (à ne pas confondre avec l'Aire qui est en très mauvais état) et le Rhône, du lac à la Jonction. Philippe Roch s'est déclaré impressionné par ce programme qui combine la politique globale de l'eau et la renaturation: un projet véritablement d'intérêt régional.

Jean-Jacques Marteau □

cueil des habitants et les conditions de vie.

Il a rappelé que deux grandes conférences environnementales internationales se dérouleront à Genève en 1996: la première, en mars, sur les forêts, et une autre sur le climat en juillet: «Les gens se sentent bien à Genève» a conclu Claude Haegi.

Evelyne Saubon (adg), Marie-Françoise de Tassigny (rad) et Pierre Vanek (adg).

Projet de modification de la loi

Un groupe interpartis de députés genevois vient de signer un important et ambitieux projet modifiant la loi sur les eaux, comprenant un «programme de renaturation des cours d'eau». Il va exactement dans le sens du projet de Claude Haegi, président du DIAR (Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales) et permet ainsi de lui donner une base solide.

Conçu selon deux axes, ce projet définit les objectifs et détermine les moyens. Il inscrit trois objectifs dans la loi: la protection du caractère naturel ou proche de la nature des cours d'eau répondant encore à cette définition; un programme de renaturation pour les cours d'eau, en fonction de

leur potentiel biologique; un contenu positif à la règle de non-construction sur les rives. Parmi les moyens, on note que le financement de ce programme sera alimenté, en conformité avec la proposition de Claude Haegi, par une taxe de 80 centimes par mètre cube d'eau (1000 litres) pompé et distribué à Genève. Le programme s'étendrait sur dix ans. La loi ouvre la possibilité pour les propriétaires lésés à la suite de ce programme, de demander l'appui de l'Etat, voire le rachat de parcelles touchées par celui-ci. Il sera encore tenu compte des exigences de perméabilité du sol, lors des constructions, en vue de contribuer à rétablir des débits plus équilibrés.

J.-J. M. □



Dans le canton, seules quelques très rares rivières, mis à part le lac, ont une eau de bonne qualité.

Pierre Abensur